

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 255

Date dépôt 12/10/2021

Date validation 09/11/2021

MASTER DE SPÉCIALISATION EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	2. Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	14. Sciences biomédicales et pharmaceutiques
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIEME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	Minimum 60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le master de spécialisation en pharmacie hospitalière comprend une formation théorique et une formation pratique couvrant tous les domaines prévus à l'A.M. du 22 octobre 2012 fixant les critères d'agrément du titre professionnel de pharmacien hospitalier et l'arrêté du gouvernement de la communauté française du 29 mars 2017. Le programme théorique comporte une trentaine de journées de cours par an. La formation pratique représente 5000 heures réparties sur 3 années (36 mois) et s'effectue auprès d'un maître de stage et service de stage agréés. La formation pratique est répartie en différents modules (officine hospitalière, stérilisation, hygiène, GGA et matériel, pharmacie clinique, production) et l'étudiant est amené à assurer le service de garde (8 gardes). Le diplôme obtenu après 3 années d'étude permet d'obtenir le titre légal de pharmacien hospitalier.

L'admission au master se fait sur dossier uniquement selon les critères suivants définis de façon commune par les 3 universités francophones (UCLouvain – ULB – ULiège) :

- Curriculum (études menant à l'obtention du diplôme de pharmacien : bachelier, master)
- Motivation (sur base d'une interview d'une durée de l'ordre de 15 minutes avec le comité de sélection désigné par la Faculté)
- Parcours professionnel (stage en officine hospitalière, expérience professionnelle, etc.)

La sélection dans le master permet l'octroi d'un financement du SPF santé publique pour les deux dernières années d'étude.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. **Expertise pharmaceutique** : maîtriser et intégrer les connaissances pertinentes dans le domaine de la pharmacie hospitalière (médicaments, dispositifs médicaux, prothèses et implants, gaz médicaux), y compris la facturation, la législation et la déontologie.
2. **Savoir-faire pharmaceutique** : démontrer son savoir-faire dans les domaines suivants : préparations magistrales, hospitalières, travail en milieu stérile, soins pharmaceutiques, essais cliniques, gestion du circuit du médicament.
3. **Communication** : communiquer de façon adaptée avec les patients, d'autres pharmaciens, et les professionnels de la santé ; et être capable de s'intégrer à l'équipe de travail et à collaborer de façon interdisciplinaire.
4. **Gestion et organisation du travail** : organiser son travail au sein d'une équipe (gestion du temps, des tâches, des finances), faire preuve d'esprit d'initiative, d'assiduité, gestion d'équipe.
5. **Sens des responsabilités** : assumer les responsabilités dans le respect de l'éthique, de la législation, de la déontologie et des bonnes pratiques, notamment dans les domaines suivants : prévention des risques liés aux médicaments, pharmacovigilance, prise de décisions et résolution de problèmes.
6. **Gestion de la qualité** : respecter des procédures, la traçabilité, utiliser de manière adéquate l'outil informatique, participer à l'obtention du label de qualité, rechercher et valider les informations; évaluer, s'autoévaluer, actualiser ses savoirs et améliorer en continu sa pratique.